

CHEYLADE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 10.04.2023-16

Conseillers en exercice : 10
Présents : 09
Absents : 01
Votants : 10

L'an deux mille vingt trois

le : 10 avril

le Conseil Municipal de Cheylade dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. RAYNAL Christophe.

Date de convocation : 28.03.2022

OBJET : demande d'achat d'une parcelle ZH 21 (4420m²), située en zone sectionale du Cheix de Cheylade par Monsieur Reboul et Mme Hirat.

Etaient présents : MM. RAYNAL Christophe, MONTMALIER Thierry, DOUHET Aurélie, LIADOUZE Pierre, LAVERGNE Claude, AMADIEU Maryse, CHALVIGNAC Mélanie, , RODDE Jean-Yves, CHALVIGNAC Mélanie.

Absent(s) excusé(s) : PISSAVY Thomas

Absent(s) :

Secrétaire de séance : MARONNE Pierre avec procuration de Monsieur PISSAVY Thomas

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Monsieur Reboul et Mme Hirat d'acquérir la parcelle ZH 21 (4420m²), située en zone sectionale du Cheix de Cheylade pour entretenir et valoriser le bois existant ;

Cette cession nécessitant le passage d'un géomètre, la consultation des ayants droits, Monsieur le Maire demande l'autorisation du Conseil Municipal d'enclencher la procédure de cession dudit bien de section.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à engager la procédure.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour copie certifiée conforme.

Certifie exécutoire

Reçu en Sous-Préfecture le :

Publié ou notifié,

Le :

Christophe RAYNAL

Le Maire,

